DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 09.178

L'An deux Mille Neuf, le 23 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

Le 7 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE M. RICH représenté par Mme CROUÉ M. STOFFAËS représenté par M. LABIA

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: néant

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: TRAVAUX ELECTRIQUES ET ALARMES INCENDIE

ATTRIBUTION DU MARCHE PAR PROCEDURE ADAPTEE

RAPPORTEUR: Mme PELTIER

VOTE: UNANIMITE

Pour donner suite aux visites de contrôle effectuées par l'organisme agréé, la Ville de Royan a lancé un marché par procédure adaptée pour la réalisation de travaux électriques et alarmes dans les bâtiments communaux. La publicité à été lancée le 29 septembre 2009, pour des offres à faire parvenir avant le 20 octobre 2009.

Trois entreprises ont souhaité participer à la consultation :

- BRUNET DROUILLAC dossier retiré le 2 octobre 2009 aux Services techniques
- INEO dossier demandé le 6 octobre 2009, envoyé le jour même
- MANDIN PALISSIER dossier demandé le 13 octobre 2009, envoyé le jour même

Seule l'entreprise BRUNET DROUILLAC a fait parvenir une offre avant la date du 20 octobre 2009.

Au vu de l'offre établie par l'entreprise BRUNET DROUILLAC, il est proposé de retenir celle-ci pour un montant de 14.512,00 €HT soit 17.356,35 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'offre de prix présenté par l'entreprise BRUNET DROUILLAC,
- APRES en avoir délibéré.

DECIDE

- d'approuver l'attribution du marché de travaux électriques et alarmes dans les bâtiments communaux à l'entreprise BRUNET DROUILLAC,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise BRUNET DROUILLAC pour un montant de 17.356,35 €TTC,
- d'imputer les dépenses au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 30 décembre 2009

Pour le Député-Maire, L'adjoint délégué, Bernard GIRAUD